

PRÉAVIS N° 161

AU CONSEIL COMMUNAL

Demande de crédit de CHF 175'200.- pour l'extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) du Grand T'Etraz

Demande de crédit de CHF 41'000.- pour l'inscription dans la durée d'un poste administratif de 0.5 EPT au secrétariat des UAPE

Déléguée municipale : Mme Stéphanie Schmutz

Nyon, le 23 avril 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) du Grand T'Etraz

I.1. Introduction

L'UAPE du Grand T'Etraz a ouvert ses portes le 1^{er} août 2013, avec 36 places autorisées. Cette structure parascolaire du Nord-Est de Nyon reçoit des écoliers des 4 écoles les plus proches (1^{ère} à 6^{ème} primaire) :

- Gai-Logis (122 élèves) ;
- La Paix (119 élèves) ;
- La Redoute (39 élèves) ;
- Le Rocher (53 élèves).

Du fait de sa position centrée géographiquement entre plusieurs établissements scolaires et de son offre d'accueil unique dans le quartier, l'UAPE a atteint très rapidement son taux d'occupation maximum, surtout à midi 4 jours par semaine, période très demandée par les parents.

Dès la mise en route du projet, nous avons décidé de limiter le nombre de places à un maximum de 36, par mesure de prudence. Il était nécessaire d'observer le fonctionnement de la structure dans ses nouveaux locaux, d'une part, et de mesurer l'intérêt des parents pour ce nouveau lieu de garde, d'autre part.

Force est de constater, après la première année d'activité, que cette UAPE a rencontré un vif succès et que les transformations effectuées avec de nouveaux équipements (cuisine, local de colloque, etc...) sont particulièrement bien adaptées.

Dès lors, la Municipalité souhaite augmenter la capacité d'accueil pour la rentrée 2014, au vu de l'intérêt porté par les parents pour cette structure, et du nombre important d'inscriptions parvenues au guichet central ces derniers mois.

En effet, au niveau de la liste d'attente globale, nous avons enregistré jusqu'à fin mars 168 demandes de places pour la prochaine rentrée scolaire (2014-2015), y compris les 89 enfants qui arrivent en fin de garde dans les crèches et débutent l'école enfantine (1^{ère} primaire HarmoS), et dont les parents espèrent vivement la continuité de la garde pour leur enfant qui passe du préscolaire au parascolaire.

Au vu des places disponibles aujourd'hui, il n'est malheureusement pas possible de répondre positivement à toutes ces demandes. Concrètement, le constat est le suivant :

1. il manque 15 places, surtout pour midi, dans le secteur du Grand T'Etraz. Une augmentation du nombre de places autorisées apporterait la solution pour la prochaine rentrée scolaire ;
2. il manque 38 places pour répondre aux demandes des élèves fréquentant les écoles du Couchant et des Tattes d'Oie. Le projet de construction d'UAPE au Couchant, en plus du Cèdre Magique, apporterait la solution, mais pas avant 2016.

A ce jour, ce sont 53 enfants qui n'ont pas trouvé de place pour la rentrée et qui restent en liste d'attente.

NYON · PRÉAVIS N° 161 AU CONSEIL COMMUNAL

Il est à noter que la proportion d'écoliers dans la tranche d'âge correspondante (1P à 6P) qui cherchent une place de garde est d'environ 40%.

I.2. Description du projet

L'UAPE du Grand T'Etraz, dans sa configuration actuelle, pourrait accueillir une douzaine de places supplémentaires. La capacité pourrait ainsi passer de 36 à 48 places, tout en respectant les normes de l'Office d'Accueil de Jour des Enfants (OAJE), en matière de surface disponible par enfant notamment.

Cette proposition emporte l'adhésion des responsables de l'accueil de jour et des acteurs de terrain, dès lors que les infrastructures proposées au Grand T'Etraz permettent aisément l'accueil d'enfants supplémentaires, sans importants travaux et sans changement de loyer.

Eu égard aux préinscriptions 2014, on peut d'ores et déjà estimer que l'UAPE sera rapidement pleine à midi pour le repas, et que la tranche de l'après-midi se remplira progressivement.

Au niveau des charges financières induites par cette augmentation, il sera nécessaire de renforcer l'équipe éducative et de procéder à l'achat de mobilier complémentaire. Selon le cadre de référence de l'OAJE, un-e professionnel-le est nécessaire pour 12 enfants. Etant donné que la structure du Grand T'Etraz accompagne les enfants dans 4 écoles différentes et qu'elle est ouverte de 7h à 19h, il serait indispensable d'engager 1.5 EPT pour pouvoir respecter le cadre de référence. Cependant, étant donné les taux de fréquentation plus bas les mercredis et certains matins, nous estimons qu'un engagement à 1.3 EPT sera suffisant.

Par ailleurs, il y a lieu de compléter certains travaux nécessaires qui n'avaient pas été identifiés lors de l'ouverture de la structure, à savoir installer une isolation phonique du plafond du corridor et remplacer les plafonniers des salles.

I.3. Incidences financières

Pour 2014, les dépenses supplémentaires seront entièrement compensées par l'aide au démarrage de la FAJE, qui représente CHF 3'000.- par place créée, et la rentrée supplémentaire de pensions des parents, selon le budget suivant :

	B2014 pour 36 places		B2014 pour 48 places (dès août)		B2015 pour 48 places	
Salaires (yc charges sociales)	390'400.-		436'000.-		515'000.-	
Alimentation	88'000.-		100'000.-		117'500.-	
Loyer	60'000.-		60'000.-		60'000.-	
Autres frais	17'500.-		20'000.-		23'500.-	
Total des charges	555'900.-		616'000.-		716'000.-	
Subventions cantonale et fédérale		80'800.-		92'000.-		92'000.-
Aide au démarrage cantonale (FAJE)				36'000.-		
Recettes parents		317'000.-		340'000.-		400'000.-
Total des recettes		397'800.-		468'000.-		492'000.-
Subvention communale		158'100.-		148'000.-		224'000.-

L'aide au démarrage est inscrite sous réserve de la décision de FAJE qui dépend de l'accord de l'OAJE sur l'accueil de 12 places supplémentaires. En cas d'octroi de cette aide, le déficit 2014 resterait à peu près identique à celui prévu initialement. Concernant le poste de travail de 1,3 EPT supplémentaire, il est évalué à CHF 125'000.-, montant à ajouter aux charges salariales du budget 2015, partiellement compensé par les recettes parents.

Cette projection de budget ne tient pas compte d'un éventuel montant d'aide au démarrage de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), contrairement à ce qui était prévu au budget 2014. En effet, le programme d'impulsion de la Confédération arrive à échéance fin janvier 2015 et traite les demandes selon les régions et selon le crédit disponible.

Au niveau des charges, l'augmentation de 12 places provoquera des dépenses supplémentaires de CHF 160'100.- pour 2015 par rapport au budget 2014, ce montant au prorata temporis pour les comptes 2014, vu l'application au 1^{er} août 2014.

A noter une charge supplémentaire unique pour 2014, à savoir l'achat de mobilier (CHF 5'000.-) l'isolation phonique du corridor (CHF 6'600.-) et le remplacement de plafonniers (CHF 3'500.-), pour une somme totale de CHF 15'100.-.

On constate que la dépense nette communale augmentera de CHF 65'900.- entre le budget 2014 et le budget 2015.

2. Inscription dans la durée d'un poste administratif de 0.5 EPT au secrétariat des UAPE

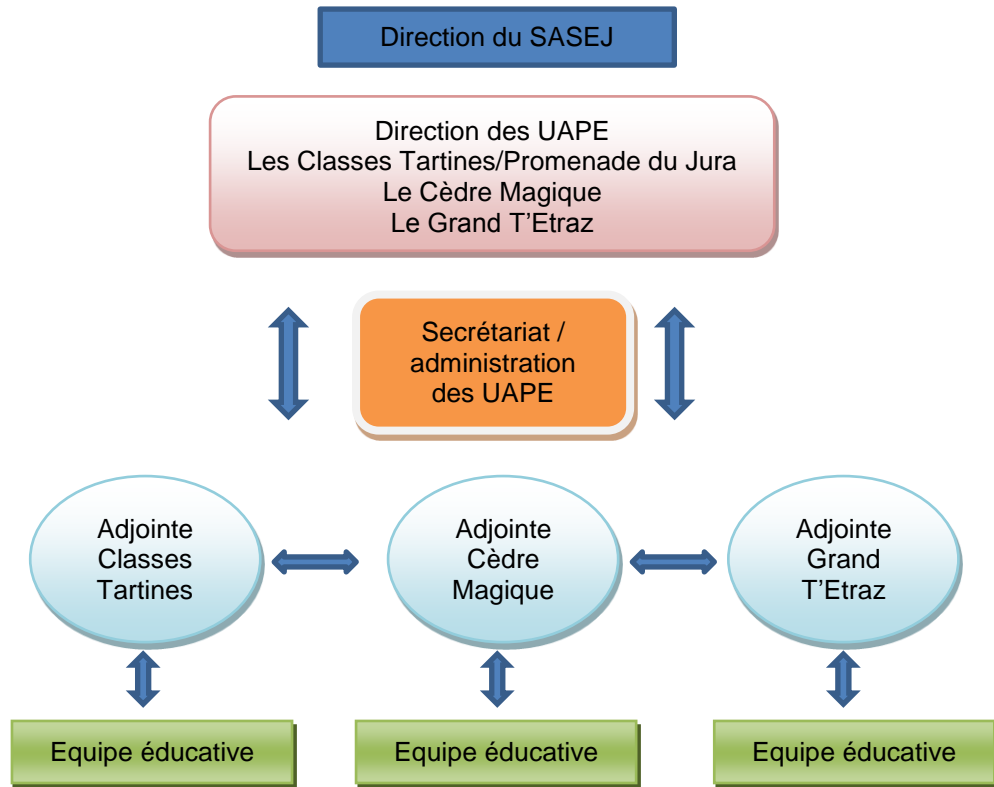
2.1. Introduction

Le Service des affaires sociales, éducation et jeunesse (SASEJ) gère trois unités d'accueil pour écoliers (UAPE), sur 4 sites, pour un total de 156 places, ce qui correspond à 195 enfants placés et 177 familles concernées.

Au vu du développement important de ce secteur au sein du SASEJ, nous avons opté en 2011 pour un type d'organisation qui garantit une gestion administrative et financière centralisée, ainsi qu'un seul niveau décisionnel qui dépend directement du Chef de service.

Cette organisation est constituée d'une direction des UAPE (poste à 100%) dotée d'un secrétariat central (poste à 50%), de laquelle dépendent les responsables pédagogiques de chaque site UAPE. Ces dernières sont dès lors déchargées des questions administratives par le secrétariat central (facturation aux parents, gestion des contrats, etc.).

Le schéma ci-après illustre cette organisation :



Dès la mise en œuvre de ce modèle organisationnel en 2011, nous avons opté pour un essai avec un maturant (jeune au bénéfice d'un CFC qui souhaite obtenir une maturité professionnelle) pour occuper le poste de secrétariat. Cette solution a permis de mettre en place rapidement le secrétariat des UAPE.

Toutefois nous nous sommes rendu compte des limites de ce choix dans la durée, dès lors qu'il est nécessaire de former chaque année une nouvelle personne pour cette activité qui requiert des connaissances pointues, ainsi qu'une bonne expérience de secrétariat et de contact avec le public. De plus, les périodes d'absence du maturant (examens annuels) correspondent à des moments importants pour la structure (établissement des contrats, inscription des enfants).

2.2. Description du projet

Afin d'optimiser l'organisation actuellement en place décrite plus haut, d'une part, et de prévoir déjà une structure administrative permettant de répondre au développement de l'accueil parascolaire, d'autre part, il est désormais nécessaire de se doter d'un secrétariat central performant et correctement dimensionné pour répondre aux attentes.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser l'engagement d'un collaborateur administratif pour les UAPE de la Ville, au taux de 0.5 EPT, en remplacement du poste occupé par un maturant.

2.3. Incidences financières

Le poste actuel de maturant est rémunéré à raison de CHF 2'000.- par mois par le Service des ressources et relations humaines (RRH) (compte N° 130.3011.01), pour un total de CHF 26'000.-/an.

L'engagement d'un collaborateur fixe engagé à 0.5 EPT représente un coût de CHF 41'000.- brut/an (classe 6, annuité 6).

La charge nette supplémentaire pour le poste représente donc la somme de CHF 14'950.- brut/an (CHF 1'150.- x 13 mois).

3. Aspects du développement durable

3.1. Dimension économique

L'augmentation du nombre de places de garde contribue au maintien du deuxième emploi dans le ménage et, par conséquent, génère des recettes d'impôts supplémentaires.

3.2. Dimension sociale

Les places de garde en accueil collectif, dans un milieu qui fonctionne avec une ligne pédagogique bien définie, sont bénéfiques pour un développement harmonieux des enfants. De plus, une offre suffisante de places de garde tend à soutenir les ménages dans les difficultés du partage de la vie professionnelle et familiale.

3.3. Dimension environnementale

L'UAPE du Grand T'Etraz se situe proche des écoles et du domicile des parents. Ces derniers sont ainsi invités à accompagner leurs enfants sur le chemin de l'UAPE à pied.

4. Conclusion

La création de l'UAPE du Grand T'Etraz en août 2013 a nécessité la transformation de 2 salles de classe vétustes en une accueillante UAPE. Des travaux relativement importants ont dû être effectués pour respecter les normes en vigueur lors de l'accueil d'enfants à la journée, avec repas de midi.

Une cuisine a été installée, les WC transformés, des lavabos installés, des portes et parois anti feu ont dû être montées.

Afin de rentabiliser au maximum ces nouvelles installations et densifier tout l'espace à disposition, nous avons la possibilité aujourd'hui de porter la capacité de cette UAPE à 48 places (+ 12 places).

Cette augmentation provoquera certes des charges de personnel supplémentaires, toutefois compensées partiellement (environ 50%) par des recettes pensions.

Par ailleurs, l'organisation centralisée des UAPE nécessite une administration pérenne, conduite par des personnes formées et compétentes, sur lesquelles reposent des responsabilités importantes telle que la facturation mensuelle, par exemple.

Dès lors, le service ne peut plus confier le poste de secrétaire des UAPE à des personnes en cours de formation qui ne restent en place qu'une année.

NYON · PRÉAVIS N° 161 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 161 concernant une demande de crédit de CHF 175'200.- pour l'extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) du Grand T'Etraz et une demande de crédit de CHF 41'000.- pour l'inscription dans la durée d'un poste administratif de 0.5 EPT au secrétariat des UAPE,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à augmenter les places d'accueil de l'UAPE Le Grand T'Etraz de 36 à 48 dès août 2014 ;
2. d'autoriser la Municipalité à engager 1.3 EPT supplémentaires pour l'UAPE du Grand T'Etraz ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 160'100.- à inscrire au budget 2015, prorata temporis pour 5 mois sur les comptes 2014, à prélever sur les comptes 765.30, 31, et 36, partiellement compensés par des recettes supplémentaires pour un montant de CHF 94'200.- ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 15'100.- pour le mobilier et pour les travaux, à inscrire au compte 765.3111 ;
5. d'autoriser la Municipalité à engager 0.5 EPT de secrétaire pour le secteur des UAPE ;
6. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 41'000.- à inscrire au budget 2015, prorata temporis pour 6 mois sur les comptes 2014, à prélever sur les comptes 710.3011 et suivants.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 avril 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire

P.-François Umiglia

1^{ère} séance de la commission

Municipale déléguée	Mme Stéphanie Schmutz
Date	Mardi 20 mai 2014 à 19h00
Lieu	Salle de conférence N° 2, Ferme du Manoir